

Le niveau de rémunération du personnel infirmier est l'un des facteurs qui influent sur la satisfaction professionnelle et l'attrait de la profession. Il a aussi un effet direct sur les coûts, puisque les salaires représentent l'un des principaux postes de dépenses des systèmes de santé.

Les données présentées ici portent généralement sur la rémunération du personnel infirmier qui travaille dans les hôpitaux, mais la couverture est différente pour certains pays (voir l'encadré « Définition et comparabilité »).

Les données sont présentées de deux manières. Premièrement, la rémunération du personnel infirmier est comparée au salaire moyen de tous les travailleurs du pays considéré, ce qui donne une indication de l'attrait financier relatif du métier d'infirmier par rapport aux autres professions. Deuxièmement, le niveau de rémunération dans chaque pays est converti dans une monnaie commune, le dollar américain, corrigé par les parités de pouvoir d'achat, ce qui donne une indication du bien-être économique relatif des infirmiers comparativement à leurs homologues à l'étranger.

Dans la plupart des pays, la rémunération du personnel infirmier exerçant en milieu hospitalier était au minimum légèrement supérieure au salaire moyen en 2011. Au Luxembourg et en Israël, elle était 40 % plus élevée. Ce différentiel était de 30 % aux États-Unis et de 20 % en Grèce, en Espagne, en Australie et en Allemagne. En revanche, dans d'autres pays, le salaire des infirmiers était à peu près équivalent au salaire moyen. En République slovaque et en Hongrie, il était inférieur de 20 %.

Convertie dans une monnaie commune, la rémunération du personnel infirmier était plus de quatre fois plus élevée au Luxembourg qu'en Hongrie, en République slovaque et en Estonie. Les infirmiers américains avaient aussi des revenus relativement élevés par rapport à leurs homologues des autres pays, ce qui explique la capacité des États-Unis à attirer de nombreux infirmiers étrangers (Aiken et Cheung, 2008).

Avant la crise économique, des préoccupations au sujet de la compétitivité de la rémunération du personnel infirmier, de l'équité salariale, des risques de pénurie ou de la répartition géographique inégale du personnel ont conduit certains pays à accroître leur rémunération. Ainsi, entre 2005 et 2008, plusieurs pays dont la République slovaque, la République tchèque, la Hongrie, l'Italie et l'Islande ont augmenté les salaires de certaines catégories d'infirmiers. Ces mesures ont parfois conduit à une augmentation du nombre de candidats dans les filières de formation correspondantes (Buchan et Black, 2011). Suite à la crise économique, les fortes pressions budgétaires ont contraint certains pays européens à procéder, au moins à titre temporaire, à des baisses de salaire. Ainsi, en Grèce, la rémunération annuelle des infirmiers a perdu en moyenne 6 % par an en valeur nominale entre 2009 et 2011. En Islande, les salaires, qui avaient été réduits en 2009 et 2010 (Friðfinnsdóttir et

Définition et comparabilité

La rémunération du personnel infirmier correspond au salaire annuel brut moyen, qui comprend les cotisations de sécurité sociale et l'impôt sur le revenu des salariés. Elle inclut normalement tous les revenus additionnels tels que les primes et le paiement des gardes de nuit et des heures supplémentaires. Dans la plupart des pays, les données se rapportent spécifiquement au personnel infirmier qui travaille dans les hôpitaux ; toutefois, au Canada, elles couvrent aussi les infirmiers travaillant dans d'autres structures.

Dans certains États fédéraux comme l'Australie, le Canada et les États-Unis, le niveau et la structure de la rémunération ne sont pas déterminés à l'échelon national, ce qui se traduit par des disparités entre juridictions. Dans ces trois pays, les données se rapportent uniquement aux infirmiers « de niveau supérieur » (d'où une surestimation comparativement aux pays dans lesquels les infirmiers « de niveau intermédiaire » sont également pris en compte).

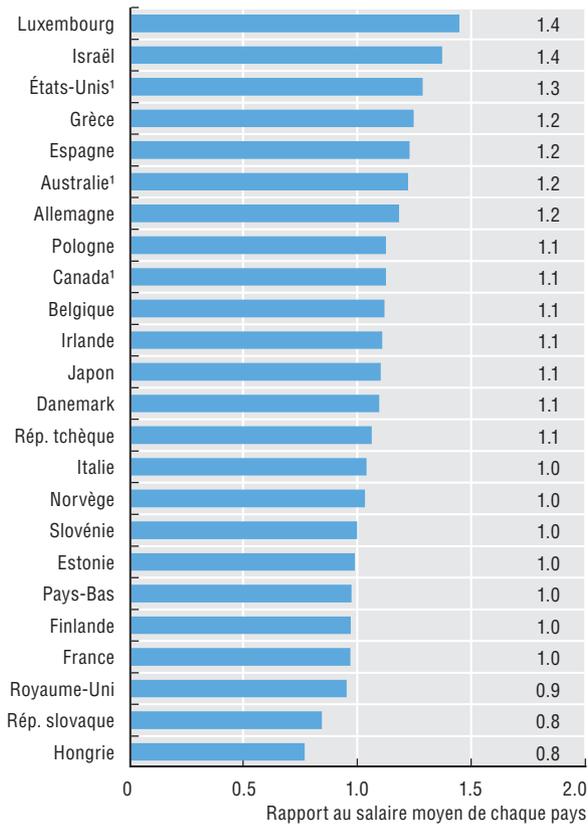
Les données pour la Nouvelle-Zélande se réfèrent au personnel infirmier employé par les conseils régionaux de santé financés publiquement.

Les données ne portent que sur les infirmiers travaillant à temps plein, à l'exception de la Belgique, où les infirmiers à temps partiel sont aussi pris en compte (ce qui donne lieu à une sous-estimation). Les données relatives à certains pays n'incluent pas les revenus additionnels comme le paiement des heures supplémentaires ou les primes. Tel est le cas, par exemple, de l'Italie et de la Slovénie. Aucun pays ne fournit de données sur les paiements informels qui, dans certains cas, peuvent représenter une part non négligeable du revenu total.

Le revenu des infirmiers est comparé au salaire moyen à temps plein du pays, tous secteurs confondus. Les données relatives au salaire moyen sont tirées de la base des statistiques de l'OCDE sur la population active.

Dans le graphique 3.9.3, le taux de croissance de la rémunération des infirmiers ne couvre que la période allant de 2008 à 2010 dans certains pays, soit parce que des données plus récentes ne sont pas disponibles (Australie, Belgique, Canada, Pays-Bas), soit parce qu'il y avait une rupture de série due à un changement de sources et méthodes (Irlande).

3.9.1. Rémunération des infirmiers à l'hôpital par rapport au salaire moyen, 2011 (ou année la plus proche)

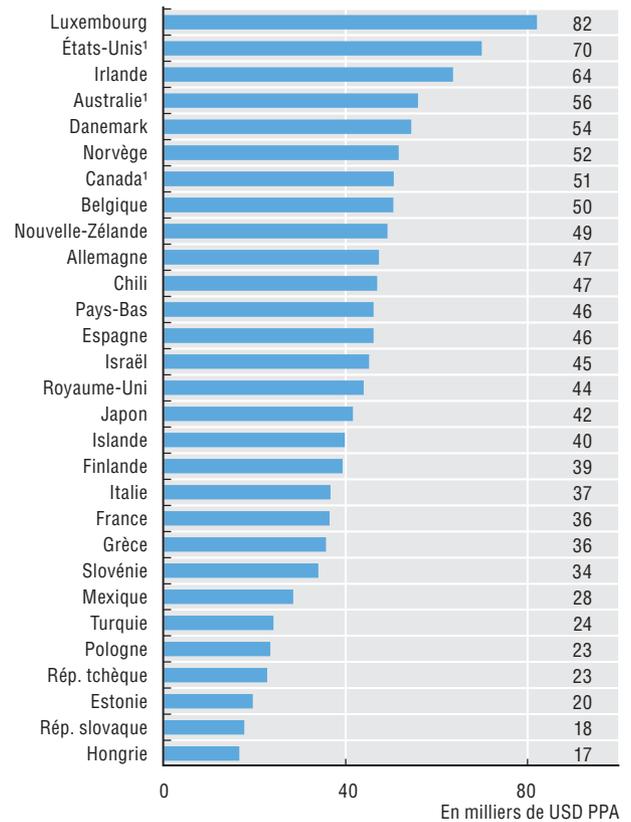


1. Les données se rapportent uniquement au personnel infirmier de niveau plus élevé aux États-Unis, Australie et Canada (d'où une surestimation).

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932920828>

3.9.2. Rémunération des infirmiers à l'hôpital en USD PPA, 2011 (ou année la plus proche)

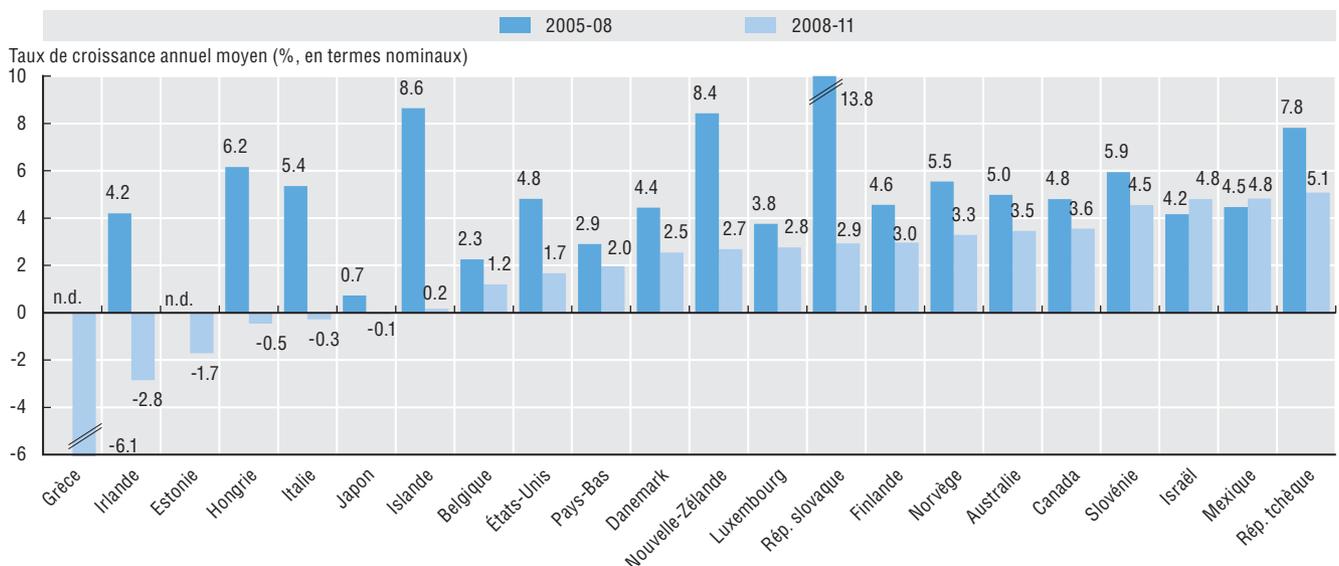


1. Les données se rapportent uniquement au personnel infirmier de niveau plus élevé aux États-Unis, Australie et Canada (d'où une surestimation).

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932920847>

3.9.3. Taux de croissance de la rémunération des infirmiers à l'hôpital, 2005-11 (ou année la plus proche)



Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2013, <http://dx.doi.org/10.1787/health-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932920866>



Extrait de :
Health at a Glance 2013
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/health_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Rémunération du personnel infirmier », dans *Health at a Glance 2013 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2013-31-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.